

# CDCBF

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS

## Ensemble et AUTREMENT!

Présente



Comité d'accueil international des Bois-Francis

COMITÉ D'ACCUEIL INTERNATIONAL DES BOIS-FRANCS (CAIBF)  
Organisme qui favorise l'intégration des immigrants à la terre d'accueil  
ainsi que le développement de leur autonomie. Le CAIBF encourage les  
rapports harmonieux et le dialogue entre la population locale et les  
nouveaux arrivants afin de contrer les attitudes racistes.

- Ressource d'aide, d'information et de référence pour les immigrants.
- Activités d'intégration pour les nouveaux arrivants et la communauté d'accueil.
- Séances d'information collectives.
- Liaison scolaire.
- Liaison santé et petite enfance.
- Formation partenaires.

[www.caibf.ca](http://www.caibf.ca) / [info@caibf.ca](mailto:info@caibf.ca) / 819 795-3814



Venez nous voir au : [cdcbf.qc.ca](http://cdcbf.qc.ca)

## TRAVAILLEUR DE MILIEU auprès *des aînés*

Écoute sans jugement

Rencontre l'aîné dans son milieu de vie

Informe sur les ressources et réfère au besoin

Soutien l'aîné dans ses démarches

Service gratuit et confidentiel



**Jonathan Rioux**

Travailleur de milieu  
auprès des aînés  
en municipalité

819 758-4188

Cellulaire: 873 665-1078

« Le *travailleur de milieu*  
est là pour vous accompagner! »



# L'écho de la vallée



Municipalité  
amie des aînés



En partenariat  
Famille  
Québec



Août 2019

Les **JEUDIS**  
en *chansons*  
SSJB  
Société Saint-Joseph-Boisfranc du Canada-Québec

Debut du spectacle  
**19h30**  
Apportez vos chaises!  
Spectacle à l'intérieur  
en cas de pluie.

**SPECTACLE EXTÉRIEUR GRATUIT  
ET 100 % FRANCOPHONE**

**Jean-Luc Lavigne**

et exposition du camp de jour

Notre-Dame-de-Ham

**15 août**

18h30 : Exposition  
au centre communautaire

19h30 : Spectacle de Jean-Luc Lavigne  
à la grotte sur le terrain du centre  
communautaire

Pour information, contactez l'organisateur au **819 344-5806**



- AVIS IMPORTANT AUX USAGERS -  
PRÉSENCE DE MANGANÈSE DANS L'EAU POTABLE

Les derniers résultats d'analyse de l'eau potable du réseau de Notre-Dame-de-Ham ont démontré la présence de manganèse à des concentrations supérieures à la concentration maximale acceptable (CMA) de 0,12 milligramme par litre (mg/L) et l'objectif d'ordre esthétique (OE) de 0,02 mg/L pour le manganèse total. L'objectif du présent avis est d'informer la population concernée de cette situation.

**Qu'est-ce que le manganèse et pourquoi en retrouve-t-on dans l'eau?**

Le manganèse est un métal qui coexiste avec le fer dans les dépôts géologiques et les sols. Élément essentiel pour un grand nombre d'organismes, le manganèse à l'état naturel peut être dissous dans les eaux souterraines. La présence de manganèse dans l'eau potable de votre réseau d'aqueduc, bien qu'élevée, est vraisemblablement d'origine naturelle.

**Quels sont les effets du manganèse sur la santé?**

Plusieurs études tendent à démontrer que la consommation régulière d'une eau avec une teneur en manganèse supérieure à 0,12 mg/L pourrait entraîner à long terme des problèmes neurologiques auprès des jeunes enfants et des bébés. Dans la situation actuelle, compte tenu du fait que les concentrations de manganèse ont été observées sur une courte période, pour les utilisateurs du réseau, le risque à la santé est jugé faible en dépit des dépassements de CMA et de l'OE. Malgré tout, la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle recommande de manière préventive la non-consommation de l'eau pour les enfants (0 à 13 ans). L'utilisation d'eau embouteillée pour la préparation des breuvages, des aliments et des biberons est recommandée.

**Peut-on prendre une douche ou se brosser les dents avec cette eau?**

La présence de manganèse n'entraîne aucune restriction pour votre hygiène personnelle et autres usages domestiques de l'eau.

**Faire bouillir l'eau enlève-t-il le manganèse?**

Il est à noter que faire bouillir l'eau ne règle pas le problème de la présence de manganèse; cela pourrait même en faire augmenter la concentration. L'installation d'un purificateur d'eau domestique permet de réduire la concentration de manganèse dans l'eau à un niveau acceptable (inférieur à l'OE). Il est fortement recommandé d'installer un système certifié conforme aux normes NSF/ANSI et de respecter les exigences d'entretien du fabricant. Il faut savoir que lorsque vous installez un système de purification d'eau domestique pour réduire la présence de manganèse de votre eau, il faut vérifier son efficacité en faisant analyser l'eau filtrée chaque année.

**Pour information**

Pour toute autre information concernant les risques à la santé liés au manganèse, nous vous invitons à contacter le service Info-Santé au 8-1-1.

Vous recevez au verso un avis important, concernant la présence de manganèse dans l'eau potable de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Nous voulons vous faire part que la municipalité s'occupe de cet état de chose présentement. À cet effet, des analyses seront faites plus fréquemment et le produit séquestrant pourrait être augmenté s'il y a lieu.

Nous vous donnerons des nouvelles aussitôt que le tout sera établi à la satisfaction du CIUSS MCQ.

La municipalité de Notre-Dame-de-Ham a déjà avisé toutes les familles ayant des enfants de moins de 14 ans et qui sont collectées au réseau d'aqueduc municipal.



Calculez votre  
consommation d'eau  
potable.

Malgré une perception d'abondance et de gratuité, nous savons que les services d'eau demandent un suivi constant et représentent des coûts importants pour les municipalités. La **Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025**, lancée en mars dernier, nous permet de travailler collectivement à une gestion plus responsable et plus efficace de l'eau potable. C'est pourquoi le gouvernement lance la campagne « Mon empreinte bleue ». Cette campagne, qui porte sur l'économie d'eau potable résidentielle, comprend différents outils de communication, dont deux **capsules vidéo** et un **quiz interactif** sous le thème *Fermez l'eau. Sauvez gros*.

Calculez votre consommation d'eau au :  
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/campagne-mon-empreinte-bleue/quiz/questionnaire/> .

**Horaire d'été de la bibliothèque  
Ouvert les mercredis de 18h30 à 20h**

**Du nouveau à la bibliothèque!**

- Le service de la Joujouthèque est maintenant gratuit! Obtenez votre carte de membre à la bibliothèque.
- Venez découvrir les nombreux livres achetés pour les jeunes.
- Les familles ayant des enfants de moins de 18 ans peuvent emprunter la carte musée et visiter gratuitement plusieurs musées!

Traitement d'eau  
**GARAND**



VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

**URGENCE**  
24 h / 7 jours

**819 752-5563**  
Sans frais : 800 263-5563

Licence RBO :  
1 649-449-941

## Escapade culinaire



Auto-cueillette à la Côte-de-Beaupré  
Visite de 2 vignobles sur l'Île d'Orléans  
Économusée et cave à vin  
Dégustations

**20 \$ par personne\***  
Places limitées

\* Le prix inclut le transport, la visite des vignobles ainsi que les dégustations.  
Pour l'auto-cueillette, prévoyez de l'argent comptant selon la récolte que vous désirez faire.

**Dimanche 8 septembre**  
(remis au 15 septembre en cas de pluie)

Prévoir un lunch pour faire un pique-nique en chemin  
ou des sous pour acheter un repas au vignoble

Départ à 7h30 de Ham-Nord (centre communautaire, 474 rue Principale)  
7h45 de Notre-Dame de Ham (bureau municipal, 25 rue de l'Église)  
8h00 de Chesterville (église de Chesterville, 500 rue de l'Accueil)  
8h15 de Victoriaville (Tim Hortons de la Grande Place)

### Réservez votre place :

Chesterville : Centre communautaire (482 rue de l'Accueil), 819-382-2059 poste 105, demandez Valérie  
Notre-Dame de Ham : Bureau municipal (25 rue de l'Église), 819-344-5806, demandez Geneviève  
Ham-Nord : Bureau municipal (287, 1ere Avenue), 819-344-2424, demandez Élise

Seulement les billets qui auront été payé pourront être réservés.  
Payable dans chaque municipalité en argent comptant.

Pour toute question, contactez Patricia Joyal au 819-960-6188  
Ou sur Facebook Cuisine collective des Hauts-Reliefs



## Lutte contre la production illégale de cannabis

La Sûreté du Québec tient à rappeler qu'elle poursuit ses efforts contre la lutte de production illégale de cette drogue.

Le programme Accès-Cannabis cible toute action illégale liée au cannabis. Malgré la légalisation de cette drogue, sa production, tant personnelle que destinée au trafic, est illégale. Les patrouilleurs et enquêteurs effectueront des vigies et seront à l'affût des comportements suspects aux abords des champs et éradiqueront toute plantation illégale de cannabis.

Toute personne qui apercevrait des activités illégales liées à la possession, à la production ou à la vente de cannabis est priée de communiquer avec la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800 659-4264.

## Exposition d'oeuvres d'art Camp de jour NDH 15 août à 18h30

Les enfants du camp de jour vous présentent leurs œuvres réalisées au courant de l'été 2019. Venez voir leurs réalisations le 15 août dès 18h30 au centre communautaire.

Ce projet a été rendu possible grâce à l'appui financier du gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente culturelle de la MRC d'Arthabaska.



**Kiosque maraîcher  
Coop Notre-d'Ham  
Les jeudis de 15h à 19h**

Venez encourager les jeunes de la municipalité en vous procurant les produits d'artisans et des producteurs locaux en vente.

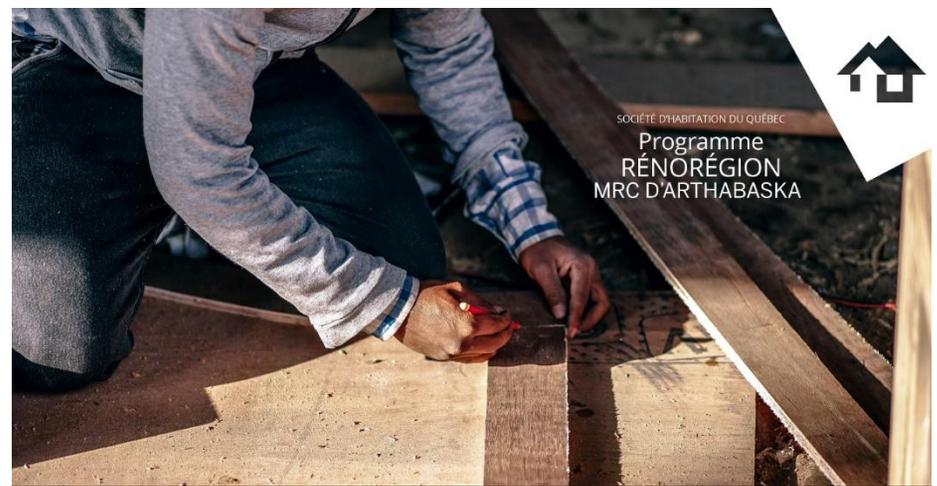
- Savons de Soukha Monde Savons
- Légumes
- Produits des Cuisines collectives
- Chocolat de Ficelle et Gourmandise
- Et plusieurs surprises!

**Encouragez-nous!**



La caravane des bouquiniers viendront nous rendre visite le 19 août de 9h30 à 12h au centre communautaire de Notre-Dame-de-Ham.

**Bienvenue à tous!**



**Besoin d'une aide financière pour rénover votre résidence?**

Le programme RénoRégion de la MRC d'Arthabaska permet d'offrir une subvention aux propriétaires à revenu faible ou modeste afin d'exécuter des travaux pour corriger des défauts majeurs et ainsi, de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Victoriaville et sa région.

Ce programme s'applique à l'ensemble des municipalités qui ont moins de 15 000 habitants. Dans le cas des municipalités qui possèdent plus de résidents, comme Victoriaville, le programme est applicable qu'aux secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout. Pour être admissible, le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2000 \$ visant à corriger une ou plusieurs défauts majeurs comme des problèmes d'électricité, de plomberie, de chauffage, d'isolation thermique, de toiture, de murs extérieurs et autres. La subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$, et ce, en fonction du revenu familial.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions d'admission, visitez le [regionvic.to/renovation](http://regionvic.to/renovation) ou contactez Nicolas Henri à la MRC d'Arthabaska au 819 752-2444, poste 4253 ou par courriel à [nicolas.henri@mrc-arthabaska.qc.ca](mailto:nicolas.henri@mrc-arthabaska.qc.ca).